

La levée très sélective du secret bancaire

Et l'assistance à la lutte contre l'évasion fiscale dans les pays en développement?

JEAN-DANIEL DELLAY*

La Suisse veut se débarrasser de son étiquette de paradis fiscal. Voilà cinq ans, le Conseil fédéral a fait le choix d'une place financière propre. Mais tous les pays ne sont de loin pas bénéficiaires de cette nouvelle politique de transparence.

Au début de cette année, le gouvernement a décidé d'étendre de manière unilatérale l'assistance administrative élargie à tous les pays auxquels la Suisse est liée par une convention de double imposition (CDI). Il s'agit du standard de l'OCDE qui permet notamment de faire des demandes groupées et d'obtenir des informations sans devoir fournir des détails supposant que ces informations sont déjà connues. Voilà donc un vrai pas en avant dans le grand nettoyage de la place financière. Reste que seuls 44 pays en développement sur 148 sont au bénéfice d'une CDI avec la Suisse. Ils pourront donc à l'avenir compter sur l'aide de Berne dans leur lutte contre l'évasion fiscale. Et la centaine d'autres pays? Négocier une CDI représente pour ces pays un exercice long et complexe. De plus la Suisse exige en contrepartie des avantages fiscaux pour les sociétés helvétiques actives dans ces pays, contreparties qui ne sont pas forcément intéressantes pour ces derniers.

Il existe un autre moyen plus rapide d'offrir une assistance administrative élargie en matière fiscale, l'accord d'échange de renseignements fiscaux (AERF). Mais voilà, ce type d'accord ne permet pas d'obtenir les contreparties qu'offre une CDI. Dans un rapport de février 2012, le Conseil fédéral le dit en toute franchise: «La conclusion d'un tel accord sur l'échange de renseignements est

donc en principe également possible avec des Etats et des juridictions avec lesquels il n'existe pas de CDI et dont la conclusion d'une CDI n'est pas d'intérêt économique pour la Suisse.» Oui donc aux AERF, mais seulement avec les Etats où les intérêts économiques helvétiques sont faibles ou inexistant.

La commission de l'économie et des redevances du National a voulu en avoir le cœur net. Dans un postulat adopté par son Conseil en 2013, contre l'avis du Conseil fédéral, elle s'interroge sur l'intérêt d'une CDI pour les pays en développement – stimulation des investissements et conséquences positives sur leurs recettes fiscales? Dans sa réponse, le gouvernement avoue son ignorance alors même qu'il a toujours avancé ces arguments pour justifier l'intérêt de conclure des CDI. Une ignorance d'autant plus étonnante qu'une étude commandée par la Direction du développement et de la coopération et qui paraît au même moment conclut que les CDI profitent d'abord à la Suisse. Singulière cacophonie. La traque des évadés fiscaux menée par les pays occidentaux rend pourtant d'autant plus importante la facilitation de l'échange d'informations fiscales avec tous les autres pays, en particulier les pays en développement. Malgré le reflux des capitaux en provenance des premiers, la Suisse reste en tête dans la gestion de fortune. UBS et Credit Suisse parviennent même à augmenter les montants sous gestion. La décade des fortunes européennes et américaines est plus que compensée par l'apport de fonds en provenance d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Une raison suffisante pour offrir à ces pays une assistance en matière d'informations fiscales. Pour autant que la Suisse prenne au sérieux sa stratégie de l'argent propre.

* domainepublic.ch/articles/25832

Credit Suisse coupable. Et ses responsables?

ROBY TSCHOPP*

Credit Suisse plaide coupable dans les affaires de fraude fiscale qui l'opposent aux autorités américaines. Les dirigeants actuels se déclarent innocents. Si tel est le cas, il est de leur devoir de traîner les responsables du scandale devant les tribunaux.

Brady Dougan, CEO, et Urs Rohner, président du Conseil, ont fait part de leur intention de conserver leurs fonctions, les faits répréhensibles s'étant déroulés à une période où ni l'un, ni l'autre, n'auraient occupé un poste leur permettant d'en avoir connaissance.

ACTARES ne peut pas accepter des excuses aussi creuses. Si les chefs de Credit Suisse s'attribuent année après année des rémunérations pharaoniques, c'est bien pour assumer leurs responsabilités. Or, Brady Dougan occupe son poste

depuis sept ans et Urs Rohner depuis trois, après avoir été pendant cinq ans directeur juridique de la banque. Pourquoi, alors, le ménage n'a-t-il pas été fait plus tôt? Pour le cas où les fautes n'auraient été commises que par leurs prédécesseurs, ACTARES enjoint Credit Suisse de se retourner contre les fautifs. Il serait inacceptable que les coupables du scandale ne soient pas appelés à assumer les conséquences de leurs actes.

Dans tous les cas, un rapport exhaustif doit être porté à la connaissance de l'ensemble des actionnaires, ne serait-ce que pour rétablir la confiance dans les dirigeants actuels. ACTARES attend une information claire et transparente, à défaut de quoi elle étudiera l'opportunité de demander un contrôle spécial lors de la prochaine assemblée générale.

* ACTARES

Zone euro: les Etats bien gérés gardent leur pouvoir

Le principe selon lequel l'Union européenne viole la souveraineté des pays membres est très répandu. C'est faux.

HENRI SCHWAMM*

Qui gouverne dans la zone euro: Bruxelles ou les Etats membres? Nombre d'Européens, surtout après la récente réforme de la gouvernance économique européenne (renforcement de la procédure de surveillance budgétaire et mise en place d'une nouvelle procédure de surveillance macroéconomique), ont tendance à penser que l'Europe restreint par définition le champ des souverainetés nationales. La réalité est beaucoup plus nuancée. Et, de toute façon, Bruxelles ne dispose que des pouvoirs et des compétences que les Etats membres lui ont attribués.

Sous la signature de Sofia Fernandes, chercheur senior à Notre Europe – Institut Jacques Delors, un Policy Paper sur cette question cherche utilement à clarifier les pouvoirs des institutions européennes dans la conduite des politiques budgétaire, économique et sociale nationales.

En adhérant à la monnaie commune, les Etats membres se sont engagés à respecter un «cadre d'action commun», régi par des règles communes, et ont conféré à la Commission européenne les pouvoirs de contrôle du respect de ces règles. Ils l'ont fait parce qu'ils ont conscience que c'est dans leur intérêt d'éviter les déficits publics – afin de limiter le poids du remboursement de la dette qui pèsera

sur les générations futures – tout comme d'éviter les déséquilibres macroéconomiques, nuisibles à la création d'emplois. Ils ont également compris, alors que coexistent dans la zone euro une politique monétaire supranationale et des politiques économiques et

cès aux marchés financiers (en échange d'une aide financière), ont perdu une partie de leur souveraineté budgétaire. Or, la souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité. Ce nouveau statut de «pays sous programme» a évidemment alimenté la crainte de voir

(programme d'ajustement). Si le volet «solidarité» est renforcé, il implique naturellement un contrôle accru de Bruxelles. Il en serait également ainsi si les Etats membres décidaient d'adopter un système de mutualisation des dettes.

La nouvelle procédure de surveillance des déséquilibres macroéconomiques, fondée sur des sanctions financières en cas de non-correction d'un déséquilibre macroéconomique excessif, ne permet pas davantage aux institutions européennes de dicter leurs choix économiques et sociaux aux Etats membres. Aujourd'hui, 14 pays de l'Union européenne ont été identifiés comme présentant un déséquilibre macroéconomique et pour 3 d'entre eux (Italie, Slovaquie et Croatie), ce déséquilibre est considéré comme excessif. Néanmoins, aucun pays n'a à ce jour été placé sous procédure de déséquilibre macroéconomique excessif.

La coordination des politiques économiques et sociales nationales constitue notoirement le volet le plus faible du pilier économique de l'Union économique et monétaire. Elle repose sur des recommandations politiques non contraignantes adressées par Bruxelles aux Etats membres. Mais là encore, recommander n'est pas commander.

* Université de Genève



LA COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES NATIONALES CONSTITUE LE VOLET LE PLUS FAIBLE DU PILIER ÉCONOMIQUE.

budgétaires reposant sur l'Etat-nation, qu'une surveillance et une coordination des politiques nationales sont nécessaires pour garantir la stabilité de l'ensemble de la zone euro. La crise a souligné l'interdépendance entre les pays de la zone et le risque inhérent de contagion des difficultés rencontrées par un des pays membres. Mais les Etats membres restent libres d'établir leurs préférences nationales en termes budgétaires, économiques et sociaux, pour autant qu'ils respectent les «limites» conjointement accordées. Autrement dit, ils sont soumis à une obligation de résultats, mais non de moyens.

Dans un seul cas, les autorités européennes ont le droit de dicter des choix budgétaires, économiques ou sociaux aux Etats membres. C'est celui des pays dits «sous programme» qui, ayant perdu l'ac-

Bruxelles – ou la Troïka – diriger les Etats membres. Il faut préciser que cette situation est limitée tant géographiquement que temporairement (comme l'illustrent les cas de l'Irlande et du Portugal).

La forte conditionnalité à laquelle est soumis un «pays sous programme» a un double objectif: d'une part, elle entend garantir le rétablissement d'une situation économique et financière saine et durable, ainsi que la capacité du pays à trouver des capitaux sur les marchés financiers. D'autre part, elle veut éviter l'aléa moral qui pourrait mener certains pays à relâcher leurs efforts budgétaires en comptant sur un sauvetage des partenaires européens.

La gestion de la crise dans la zone euro s'est fondée sur un volet «solidarité» (octroi d'une aide financière) et sur un volet «contrôle»

Les multiples obstacles à la libération du crédit

Plus aucune banque ne veut prendre la responsabilité d'ouvrir un compte courant pour une PME. Les contraintes administratives n'en finissent plus.

PATRICK THIEBAUD*

Vous souvenez-vous de la dernière fois que vous avez parlé des banques avec vos connaissances? A cette occasion, comme moi, avez-vous aussi ressenti un sentiment d'exaspération, d'agacement grandissant à l'encontre de ces établissements financiers. Je ne sais pas combien d'entre vous ont essayé, récemment, de créer une nouvelle société en Suisse, mais il est clair que contrairement au discours assumé des banques, ces dernières ne font strictement rien pour aider au développement du tissu local des PME, pire, elles l'empêchent. Plus aucune banque ne veut prendre la responsabilité ne serait-ce que d'ouvrir un compte courant pour une PME (sans parler de l'obtention d'un prêt, enfin à moins de déposer en garantie votre argent que la banque s'empres-

sera alors de vous prêter). Les contraintes administratives, bureaucratiques n'en finissent plus. Il faut prouver que votre société a bien une activité commerciale. Sauf que dans le cas de la création d'une société, on peut difficilement prouver quoi que ce soit étant donné que justement la société est en train d'être créée. Il apparaît donc difficile de présenter des comptes, puisqu'il n'y a pas encore d'activité, pas encore d'affiliation AVS, étant donné que pour ça il faut des employés et que pour payer ces employés, il faut un compte bancaire (sic). Ainsi, le chat se mord la queue! Dans le cas présent, je peux vous livrer un exemple parlant. Une société détenue par des actionnaires suisses, qui aura son activité sur territoire suisse (pas de risque de vendre un croissant qui ne serait pas déclaré par un ressortissant de l'Union Européenne) ouvre un compte de consignation pour créer ladite société. L'ouverture du compte de consignation prend déjà presque 6 semaines, tous les documents demandés sont remplis, patte blanche est montrée. La société est donc créée début février. Et bien nous sommes fin mai et la société ne peut toujours pas commencer son activité car elle n'a toujours pas de

compte courant. La réponse à cela est à trouver au service juridique de la banque «partenaire» qui aimerait poser de nouvelles questions. Et dans le même temps de l'autre côté de nos frontières, il suffit de deux jours à une société domiciliée en Suisse pour ouvrir des comptes courants dans des banques de l'UE. Cherchez l'erreur. Si le gouvernement ne veut pas voir disparaître très rapidement ce tissu de PME qui fait la force de notre pays, il serait bon qu'il y ait rapidement un message fort envers la FINMA et les banques pour que ces dernières se (re-)mettent à travailler de façon intelligente et évitent de mettre des bâtons dans les roues de ceux qui entreprennent et qui créent la richesse de la Suisse. Nous contrainsons ici les créateurs de ressources alors que dans le même temps d'autres pays créent des conditions cadres adéquates pour les entrepreneurs. Il est donc venu le temps pour nos dirigeants d'ouvrir les yeux, faute de quoi un grand nombre de nos entrepreneurs risquent simplement de quitter la Suisse pour des cieux bancaires plus cléments.

* Fondateur & Dirigeant, Wealthings

L'abandon des objectifs climatiques

Si le réchauffement mondial dépasse la barre des 2 degrés, voire même de 1,5 degré, il faut s'attendre à ce que les bouleversements climatiques nuisent à l'homme comme à la nature. Raison pour laquelle la Suisse s'est engagée, au niveau international, à viser un objectif de 2 degrés et qu'elle a adopté une loi sur le CO2, exigeant du Conseil fédéral une politique climatique compatible avec cet objectif. Si elle veut le réaliser, la Suisse doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% (par rapport à 1990) d'ici 2020, comme le prévoit la loi. Or, le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de se contenter de la moitié. «Le Conseil fédéral met ainsi un terme à une politique climatique active et équitable», affirme Patrick Hofstetter, porte-parole de l'Alliance et responsable Climat & Energie au WWF Suisse. La décision actuelle confirme le fait que le Conseil fédéral vole à vue dans ce domaine. Pour l'Alliance, il ne fait aucun doute que la Confédération doit enfin présenter le scénario désiré pour la protection du climat et indiquer comment la Suisse assumera ses responsabilités. Un tel scénario doit prendre en compte les données scientifiques que le Conseil fédéral a visiblement ignorées à ce jour et qui suggèrent un objectif de réduction de 60% d'ici à 2030. – (WWF Suisse)